

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation : 01/07/2025

Présents à la séance : 11  
Date d'affichage : 10/07/2025

**Présents :** MM BRETIN Christian, DAUVERGNE Eliane, BOUGAUD Josiane, ROUX Philippe, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, FORAS Annie, MENOILLARD Aline, , RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, , JOUFFROY Brigitte.

**Absents excusés :** M. LAZZARONI Anthony donne procuration à Mme DAUVERGNE Eliane.  
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à M. ROUX Philippe.  
Mme RUFFIER Astrid donne procuration à Mme FORAS Annie.

**Secrétaire :** Mme COLONAZET Nathalie

### 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 5 juin 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2025 a été approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre.

### 2/ Délibération pour renouveler la convention en 2025 afin de stériliser les chats errants :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

- En France et à Cousance aussi les abandons de chats sont une réalité, et ceux-ci deviennent des chats errants. Il y en a en France plus de 11 millions !
- Abandonner un chat non stérilisé c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne :

#### Illustration

Année 1 : 3 portées génèrent 12 chatons  
Année 2 : possibilité de 144 chats  
Année 3 : possibilité de 1 728 chats  
Année 4 : possibilité de 20 736 chats

#### Quelles sont les conséquences ?

- Les salissures,
- Le tapage nocturne,
- La propagation d'infection de parasites et de maladies, telles la leucose féline, le sida des chats, etc...
- La destruction des sacs poubelles,
- L'éparpillement des déchets qui attirent les rats,
- Les risques accidentogènes sur nos voiries.

#### Que faire ?

Stériliser et identifier

#### Pourquoi ?

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la Commune concernée (article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

#### Comment ?

Par l'intermédiaire d'une convention entre notre Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis.

#### Modalités

Le vétérinaire chargé de ces opérations est la Clinique Vétérinaire du Colombier à Louhans.

La Clinique Vétérinaire fournit la facture des chats traités à la Fondation 30 Millions d'Amis qui prend en charge financièrement les opérations de traitement.

Indicativement le budget de chaque opération est le suivant :

- 120 € pour une femelle gestante avec puce électronique,
- 100 € pour une femelle : ovariectomie avec puce électronique,
- 80 € pour un mâle : castration avec puce électronique.

### **Objectif 2025**

Poursuivre l'établissement d'une convention entre la Commune de Cousance et avec 30 Millions d'Amis pour l'exercice 2025.

Chaque chat concerné est capturé à l'endroit du Cousançois qui nous l'a signalé, puis dirigé vers la clinique vétérinaire.

Après l'intervention, généralement le jour même ou le lendemain, le chat concerné est remis en liberté, là où il a été capturé.

Responsable de l'opération : Sébastien MAGNIN, Agent Technique.

### **Quel contrat proposé pour 2025 ?**

Nous prévoyons d'agir vers 10 chats errants.

30 Millions d'Amis prendra en charge la totalité des frais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention 2025 afin de stériliser les chats errants.

### **3/ Délibération pour apporter une aide financière mensuelle durant 12 mois au profit du Docteur Nerea Pavon Rey dans le cadre de la location de son appartement en meublé à Cousance :**

Monsieur ROUX Philippe, Conseiller Délégué présente le dossier.

Préalablement et dans un souci de transparence absolue et pour lever toute ambiguïté, Monsieur le Maire souhaite que cette délibération soit présentée par un élu. Enfin, Monsieur le Maire informe qu'il ne participera pas au vote à l'issue de la présentation.

### **Rappel**

Lors du Conseil Municipal du 10 avril 2025, les élus ont délibéré favorablement pour une aide financière durant une année au profit du Docteur Nérée Pavon Rey qui débutera son activité de médecin à Cousance en septembre 2025.

Cette aide se traduira de la manière suivante :

- Concernant le cabinet médical, notre commune participera au loyer à hauteur de 500 € par mois durant un an. Cette aide sera versée mensuellement au Docteur Nérée Pavon Rey.
- Concernant l'appartement du Docteur Nérée Pavon Rey et sa famille, notre commune participera au loyer à hauteur de 500 € par mois durant un an. Cette aide sera versée mensuellement au Docteur Nérée Pavon Rey.

Particularité du futur logement du Docteur Nérée Pavon Rey et sa famille

Ce logement est une habitation en meublé, ce qui constituait le souhait du Docteur Nérée Pavon Rey et sa famille. Elle souhaite louer cet appartement meublé durant un an dans un premier temps.

Le projet :

- Louer l'appartement meublé appartenant à une SCI Cousannoise rue de la Fontaine Ronde détenue par trois associés : Mme COURBAIN Raymonde, Mme BRETIN Faly et Mr BRETIN Pierre-Etienne.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention accepte d'apporter une aide financière mensuelle durant 12 mois au profit du Docteur Nerea Pavon Rey dans le cadre de la location de son appartement en meublé à Cousance.

#### **4/ Délibération pour approcher les maires des communes voisines de Cousance, lesquelles bénéficient de notre offre médicale. Le but de cette démarche consiste à recueillir une participation financière des communes concernées :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Notre action qui a consisté à installer plusieurs médecins à Cousance afin d'effacer le désert médical dans lequel notre commune était plongée s'est solutionnée à travers l'implantation de deux médecins généralistes que sont la Docteure Elena Melincianu et le Docteur Francisco Vega Ortiz.

Tout prochainement en septembre, la Docteure Néréa Pavon Rey rejoindra ses deux collègues.

Ces médecins agissent en faveur des Cousançais mais aussi très largement au profit des habitants d'un territoire élargi et en particulier vers ceux des communes alentour que sont notamment :

Maynal, Augea, Cuisia, Rosay, Digna, Chevreaux, Le Miroir et bien sûr bien d'autres communes de l'intercommunalité Porte du Jura.

Cette opération visant à faire venir des médecins à Cousance a été génératrice de frais conséquents qui ont été engagés par notre commune :

Création d'un Pôle Médical, aides financières à l'installation, dépenses auprès de la société de recrutement Moving People.

Ces charges s'établissent avant subventions à hauteur de 250 K Euros.

Toutefois, l'installation des deux médecins nous permet de louer deux appartements municipaux qui ont été valorisés mais aussi un Pôle Médical.

Le revenu foncier de ces locaux loués s'établit à 2 000 € par mois.

Monsieur le Maire a déjà exercé une approche auprès des communes ci-avant désignées afin que celles-ci apportent une contribution financière au profit de notre commune, car celles-ci bénéficient d'un service ô combien important que nous avons mis en œuvre.

Aussi, nous souhaitons obtenir l'accord du Conseil Municipal pour engager une opération de demande de participation financière à travers un courrier qui sera expédié aux Maires et aux Conseils Municipaux des communes citées, y compris la Communauté de Communes Porte du Jura.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 voix contre pour approcher les maires des communes voisines de Cousance dans le but de recueillir une participation financière de leur part, lesquelles bénéficient de notre offre médicale.

#### **5/ Délibération pour retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Conseil Départemental du Jura, dans le cadre du projet « Village d'Avenir » :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Nous souhaitons obtenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement du bourg centre dans le cadre du projet « Village d'Avenir ».

Nous proposons que cette Assistance de Maîtrise d'Ouvrage se réalise :

- Entre l'Agence Départementale d'Ingénierie « Territoire et Ingénierie Jura » - 17, Rue Rouget de Lisle – 39039 LONS LE SAUNIER représenté par son Président Jérôme Fassenet,
- Et la commune de Cousance.

## **Objet de la mission**

Celle-ci offre les prestations suivantes :

- Etude de faisabilité voirie publique,
- Assistance à la passation de marché de prestations intellectuelles
- Assistance à la passation de marché de Maîtrise d'Œuvre,
- Appui technique et administratif en phase de conception,
- Assistance à la passation de marché de travaux,
- Suivi de chantier,
- Ingénierie financière.

Le coût de la mission s'élève à 18 450 € HT selon devis détaillé.

C'est Monsieur Frédéric Jacoulet, Chargé d'Opération au Territoire d'Ingénierie du Jura qui est proposé comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention pour retenir une assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Conseil Départemental du Jura, dans le cadre du projet « Village d'Avenir ».

## **6/ Délibération pour adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Conseil Départemental du Jura en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet « Village d'Avenir » :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Département de créer une agence Départementale chargée d'apporter aux collectivités qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

- Vu la délibération du Conseil Départemental du Jura n° CD\_2027\_132 du 21 décembre 2017,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale d'Ingénierie du 27 mars 2019 autorisant l'adhésion des communes à l'agence,
- Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie adoptés par la délibération n° 2029 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Jura du 17 septembre 2017 ;
  - Considérant la nécessité pour notre commune de Cousance d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie afin de bénéficier de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet cousançois « Villages d'Avenir ».

Nous devons régler une cotisation annuelle de 100 €, renouvelable chaque année pour ce montant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Conseil Départemental du Jura en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet « Village d'Avenir ».

## **7/ Délibération pour accepter l'offre de prix, puis l'achat par notre commune de la parcelle n° 20 au sein du lotissement « Les Résidences des Vignes » :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le lotissement « Les Résidences des Vignes » initialement composé de 20 lots fait apparaître aujourd'hui que 18 ont été commercialisés.

Cette opération pavillonnaire a été un véritable succès puisqu'en moins de trois ans, 90 % des lots ont été vendus attestant ainsi que ce projet était pertinent.

Actuellement deux lots restent à commercialiser :

- Le lot n° 12 d'une superficie de 660,39 m<sup>2</sup> situé en face l'étude de Maître Desplanches.
- Le lot n° 20 d'une superficie de 1 341 m<sup>2</sup> situé en face la cour de l'école primaire et à l'entrée de la rue Louis Lautrey.

Au regard des difficultés que connaît La Maison pour Tous pour commercialiser cette grande parcelle entièrement urbanisée qui représente un budget conséquent pour un particulier soit 60 345 € TTC, La Maison pour Tous à travers son Comité d'Engagement propose de la commercialiser à notre commune pour un coût préférentiel s'établissant à 45 862,20 € TTC.

Cet avantage financier nous est consenti car nous avons vendu cette même parcelle non urbanisée à La Maison pour Tous au prix de 9 € le m<sup>2</sup>.

Cette parcelle constitue pour notre collectivité une réserve foncière extrêmement intéressante pour des projets futurs qui pourront se réaliser sur cet emplacement, notamment une MAM ou d'autres projets par ailleurs.

Cet emplacement très favorable se situe donc à proximité du Pôle Médical de la Résidence Les Hortensias, de la future médiathèque et de la Maison d'Enfants à Caractère Social.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 voix contre pour accepter l'offre de prix pour l'acquisition de la parcelle n° 20 située au lotissement « Les Résidences des Vignes ».

### **8/ Délibération pour réformer le dispositif des cautions, lesquelles sont demandées aux bénéficiaires de nos salles municipales :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Nous souhaitons réformer le dispositif des cautions appliqué à la Salle de la Grenette et à la grande Salle des Frères, dans le cadre de manifestations familiales.

Actuellement pour chacune de ces salles, la caution s'établit à hauteur de 200 €.

Au vu de quelques problèmes que nous avons rencontrés dernièrement au niveau de la malpropreté des salles en question et même de petits dégâts causés sur les murs et les portes notamment, nous souhaitons la réforme de ces cautions.

Nous proposons que ces cautions s'établissent comme suit :

- Cauton ménage : 100 €. Cette caution ne sera pas restituée s'il nous est signalé par notre femme de ménage que le nettoyage de la salle a été médiocrement réalisé.
- Cauton salle : 500 €. Cette caution ne sera pas intégralement restituée si des dégâts sont constatés.

Pour mémoire les cautions seront restituées par la Mairie par voie postale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réformer le dispositif des cautions qui sont demandées aux bénéficiaires de nos salles municipales lors de location.

### **9/ Délibération décision modificative sur le budget M49 :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

#### **Décision modificative au Budget Primitif M 49**

Compte Recette 28158 chapitre 040 : - 0,09 €

Compte Recette 10222 : + 0,09 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour prendre une décision modificative sur le budget M49 (eau).

### **10/ Délibération afin de faire évoluer le dispositif des régies municipales :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Aujourd'hui nous détenons 2 régies :

- Une régie intitulée « Droit de places marché et vente camion »
- Une régie intitulée « Régie commune Cousance ».

La régie « Droit de places marché et vente camion » ne fait plus apparaître de mouvements financiers depuis 2023.

Concernant cette régie, le Trésorier Général, nous préconise de la supprimer et d'affecter les éventuelles opérations s'y rapportant à la régie « Régie commune Cousance ».

Il convient de noter que seules les opérations financières par carte bancaire voire par chèque en faveur de cette régie générale pourront se réaliser.

Aucun règlement en espèces ne pourra être accepté.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité afin de faire évoluer le dispositif des régies municipales.

### **11/ Délibération afin de renouveler le contrat de Madame CLAUDIN Angélique femme de ménage :**

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Notre femme de ménage Madame Angélique Claudin exerce son activité sur différents bâtiments communaux sur la base d'un temps de travail hebdomadaire 15,23 heures.

Les bâtiments en question sont les suivants :

- La Mairie,
- Le logement d'urgence,
- La bibliothèque,
- La salle des Frères,
- La Salle de la Grenette,
- Les vestiaires sanitaires du gymnase et la salle Roger Boudet,
- Le vestiaire du foot à raison d'une heure par mois.

Son contrat annuel arrive à échéance le 21 juillet 2025.

Nous proposons de le poursuivre jusqu'au 23 juillet 2026.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité afin de renouveler le contrat de Madame CLAUDIN Angélique, femme de ménage à compter du 22 juillet 2025.

### **12/ Divers et dernières minutes :**

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente les dossiers.

#### **Travaux d'enrobé :**

Les travaux d'enrobé prévus au budget 2025 vont se réaliser avant fin juillet. Ils seront exécutés par l'entreprise BOISSON TP.

Il s'agit principalement : du parking des Sapeurs-Pompiers ainsi que de la jonction qui relie ce parking au nouveau parking du cimetière.

D'autres travaux d'enrobé concerneront aussi l'espace situé devant la Chapelle Notre Dame des Anges tout comme quelques applications aussi sur le secteur Chapeau Rouge.

#### **Travaux du cimetière :**

Deux chantiers sont en perspective tout prochainement :

- D'une part, la longue palissade en acier corten d'une longueur de 92 mètres, laquelle surplombe le mur de soutènement du cimetière sera mis en place en août, après que la haie majoritairement de résineux ait été supprimée.

- D'autre part, il convient rapidement d'installer deux colombariums que nous détenons. Ils seront implantés sur un espace prévu à cet effet et qui sera confié à une entreprise locale.

### **Offre médicale :**

Une kinésithérapeute a manifesté le souhait d'exercer à Cousance. Notre municipalité a été sollicitée afin de l'aider dans sa recherche de locaux.

De bonnes perspectives semblent aujourd'hui s'offrir à cette professionnelle.

### **Bâtiment « La Gare » :**

Le Secours Catholique quittera Cousance tout prochainement car le bail qui le lie à son bailleur arrive à son terme.

Dès septembre, il intègrera un local à Beaufort que les dirigeants espèrent provisoire, car leur souhait est de s'implanter durablement dans le bâtiment de la gare.

Dans ce cadre, le Secours Catholique prévoit naturellement des travaux conséquents qu'il a l'intention de financer lui-même. C'est un dossier sur lequel nous reviendront prochainement lors d'étapes nouvelles.

### **Jumelage avec la ville de Belfaux en Suisse :**

Une réunion préparatoire en vue d'élaborer la convention de jumelage avec la commune suisse est prévue le mardi 15 juillet prochain.

Le jumelage sera officiellement célébré lors du grand week-end des 28 et 29 septembre à Belfaux dans le cadre d'une fête annuelle très populaire « Belfaux Bellefête ».

Il est naturellement prévu qu'une délégation importante de Cousançois soit présente lors de cette cérémonie de jumelage.

### **Jury Départemental du fleurissement:**

Le Maire indique que le jury de fleurissement départemental visitera notre commune mercredi 9 juillet.

### **Nouveau commerçant :**

Le Maire indique qu'il a été sollicité par une commerçante qui souhaite s'installer à Cousance.

Il a permis de nouer des contacts entre un bailleur et cette candidate. Il semble aujourd'hui que l'approche se présente sous les meilleurs auspices.

### **Tribunal Administratif :**

Le Maire indique que Madame Brigitte Jouffroy a exercé un recours pour excès de pouvoir contre la municipalité en lien avec le bail emphytéotique relatif au projet photovoltaïque « En Lune » porté par Monsieur Gérard Moine.

Le Maire indique que ce projet est aujourd'hui caduc car la faisabilité de celui-ci était subordonnée à plusieurs accords qui portaient sur le plan technique et financier.

Ces deux critères ayant recueilli des avis défavorables de la part de la Direction Départementale des Territoires et de l'Agence Régionale de Santé, ce projet s'est naturellement annulé.

Néanmoins ce recours exercé par Madame Brigitte Jouffroy génère pour notre commune des frais de procédure. Aussi, notre cabinet DSC Avocats demande de rejeter la requête présentée par Madame Brigitte Jouffroy et condamne la même à verser à la commune de Cousance la somme de 2 500,00 € en application des dispositions de l'article L.761-1 de la Justice Administrative.

### **Bail Association Communale de Chasse Agréée de Cousance :**

Le bail de l'Association Communale de Chasse Agréée de Cousance a été renouvelé car il arrive à expiration le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Celui-ci a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 9 ans et s'est renouvelé par tacite reconduction le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Entreprise LACROIX :**

Le Maire indique que la procédure suit son cours comme prévu : le Plan Local d'Urbanisme a été modifié pour permettre l'implantation du nouveau four. Celui-ci sera construit tout prochainement et viendra remplacer l'actuel d'ici une dizaine de mois environ.

Séance levée à 22h16

Le Maire – Christian BRETIN

